VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 9 novembre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 166, rue du Coteau (lot 6 322 053 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité HA-22.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser un indice d'occupation du sol de l'ordre de 39 % au lieu du maximum de 30 % prévu à l'article 8.2 d*u Règlement de zonage 583-15* pour la zone HA-22.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 173, rue Pelletier (lot 3 122 148 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité HA-36.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser une superficie totale des bâtiments accessoires de l'ordre de 153 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 100 m², conformément à la première colonne du tableau de l'article 10.2.2 du *Règlement de zonage 583-15*, applicable aux propriétés situées à l'intérieur du périmètre urbain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du **9 novembre 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 22 octobre 2026.

La greffière,

Vicky Morasse